

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

DECLARATION POUR LES SUPPORTS AU 1^{er} JANVIER 2018

ENSEIGNES ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image, apposée sur immeuble et relative à une activité qui s'y exerce (article L.581.3 du Code de l'Environnement).

A compter du 1^{er} janvier, les tarifs de taxation sur la somme des superficies des différents types d'enseignes sont les suivants :

Enseignes non numériques

= ou < à 7 m ²	> à 7 m ² et = ou < à 12 m ²	> à 12 m ² = ou < à 50 m ²	> à 50 m ²
Exonération	17.90 € le m ²	35.80 € le m ²	71.60 € le m ²

Enseignes numériques

= ou < à 7 m ²	> à 7 m ² et = ou < à 12 m ²	> à 12 m ² = ou < à 50 m ²	> à 50 m ²
Exonération	53.70 € le m ²	107.40 € le m ²	214.80 € le m ²

Date limite pour déposer votre déclaration : 1^{er} mars 2018

MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY
Service Finances : Mme BENARD
143 rue de la République
74330 EPAGNY METZ-TESSY

Identification de l'entreprise

Nom, prénom ou raison sociale :

Nom de l'enseigne commerciale :

N° Siret : Nom du responsable :

Adresse d'exploitation :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe / portable : N° Fax :

Adresse e-mail :

Siège social :

Si vous détenez plusieurs établissements, veuillez renseigner une déclaration par établissement en faisant autant de déclarations que nécessaires).

ENSEIGNES

Date de pose	Type de support (1)	Type de dispositifs (2)	Longueur	Hauteur	Diamètre	Nbre de Face	TOTAL

TOTAL**DISPOSITIFS PUBLICITAIRES**

Date de pose	Type de support (1)	Longueur	Hauteur	Diamètre	Nbre de Face	TOTAL

TOTAL

PRE-ENSEIGNE

Date de pose	Type de support (1)	Longueur	Hauteur	Diamètre	Nbre de Face	TOTAL

TOTAL

(1) : Numérique

(2) : Enseigne apposée à plat ou en bandeau, enseigne sur stores, enseigne en drapeau, enseignes scellées au sol, enseignes sur vitrines....

Pour vous aider à remplir votre déclaration :

Site internet : www.epagnymetztesy.fr

Service Finances – Tél : 04-50-22-04-71

Courrier à adresser à :

Mairie d'EPGANY METZ-TESSY

Service finances

143 rue de la république

74 330 EPAGNY METZ-TESSY

Documents complémentaires facultatifs : photographie et/ou vue en plan du ou des dispositifs précisément côtés.

Je m'engage à porter sur cette déclaration tous les dispositifs existants au 1^{er} janvier de l'année en cours **et à informer l'administration dans les deux mois, de toute modification (création, suppression)** intervenant en cours d'année.

DATE :

SIGNATURE :

ATTENTION : LA TAXATION DES ENSEIGNES N'EQUIVAUT PAS A AUTORISATION

Avant toute installation, remplacement ou modification d'enseigne, l'autorisation du service urbanisme de la mairie reste obligatoire.